



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 74053

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation inacceptable que connaissent les infirmières et infirmiers libéraux. En nombre insuffisant pour répondre à une demande croissante de soins, ces professionnels de santé ne sont plus en mesure d'accomplir correctement leur mission. Actuellement, la profession est régie par une convention établie en 1997. Conclue pour une durée de cinq ans, cette convention est rapidement devenu inadaptée. C'est ainsi que, en imposant comme condition d'installation et de remplacement un cursus de trois années de pratique en établissement hospitalier, les infirmiers libéraux ont les plus grandes difficultés pour trouver des successeurs ou remplaçants, y compris pour des périodes de vacances, de congés maternité ou d'arrêts maladie. Il tient à souligner également les problèmes posés par le quota des actes inadapté et l'obligation des versements d'honoraires en cas de dépassement, sanction qui touche aujourd'hui 20 % de la profession. Enfin, il souligne que les tarifs et les indemnités de déplacement n'ont pas été revalorisés depuis des années. Alors que les négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention est en cours, il lui demande de lui indiquer les mesures urgentes et concrètes qu'elle entend prendre pour répondre à l'attente des infirmières et infirmiers libéraux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74053

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1360